

## DQR6.2a-08 Demande de contrôle INSTALLATIONS PRIVATIVES POUR UNE CESSION IMMOBILIERE - Année 2024



Page | 1/2

Document recto à compléter et à transmettre au Service des Eaux pour les communes de LAVAL – CHANGÉ et L'HUISSERIE. Pour les autres communes, merci de se référer au verso de ce document (chapitre 4 | MODES DE GESTION PAR COMMUNE).

#### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

www.agglo-laval.fr

① | 02.43.49.43.11

À compter du 1er janvier 2023, le contrôle de raccordement des installations privatives d'assainissement collectif est obligatoire dans le cadre d'une cession immobilière. Seul le service Assainissement est habilité à délivrer la conformité d'une installation au regard de son raccordement au réseau public. Tout contrôle réalisé par un autre intervenant ne saurait engager la responsabilité du service d'assainissement.

Le coût de ce contrôle est à la charge du demandeur. Le contrôle de conformité a une durée de validité de 10 ans à partir de la date de contrôle sous réserve de modifications ultérieures ou de vice caché.

1   CONTEXTE ADMINISTRATIF :								
Je soussigné(e) en	qualité de dema	andeur : Nom et préi	_					
		En qualité d	de : 🔲 Propr	riétaire L Office	notarial	Agence in	mmobilière	
Adresse :								
Code Postal :	(	Commune:			Référei	nce dossier :		
Mail :								
Personne à contacte	er pour la prise du	rendez-vous :			Tél. / Port	able :		
2   INFORMATION S	SUR LA VENTE :							
Nom et Prénom du	propriétaire si c	lifférent du demand	eur :					
Adresse :				Téléphone :				
Code Postal :	Commune	:		Mail :				
⇒ Adresse du bien	vendu si différen	<u>t</u> :						
Code Postal :		Commune:						
Références cadastra	ales · Section ·			Parcelle(s) n°				
_	_	emble locatif : N° Ap		ou N° Lot :		Étage :	Bât.	
	7	al / bâtiment industrie				Liago .	Dati	
Date du compromis				orévue de la vente :				
•			Dato	siovad ad la volito .				
Adresse de facturati	on:							
A 0:	- / OIDET -							
⇒ <u>Si entreprise</u> , num	nero SIRET :							
Nom du Notaire :								
Adresse :				Téléphone :				
Code Postal :	Commune	:		Mail :				
⇒ En plus du proprié	étaire, LE RAPPC	ORT du contrôle sera	adressé éga	alement à : 🔲 l'Offic	e notarial	I'Agence	e immobiliè	re
3   ENGAGEMENT :	:							
<ul><li>Ma</li><li>Pa</li></ul>	endre accessible l aintenir un compt ayer la redevance	es ouvrages, eur d'eau ouvert si po de 97,58 € TTC à ré aval Agglomération o Je certifie en quali l'exactitude des re	ception du ti qui vous sera té de propri nseignemer	tre adressé par la Tre a envoyé à l'adresse p étaire ou mandatair	postale sui e, s, et à avo	vante : ir pris conna	issance dı	ı
Service Assainisse Service des eaux - Hôte	l Communautaire			SAINISSEMENT CO dien / Eau et Assainis				CITIEL .
1 place du Général	Ferrié - CS60809 8008 Laval Cedex	Fait à	. le					/

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" :



# DQR6.2a-08 Demande de contrôle INSTALLATIONS PRIVATIVES POUR UNE CESSION IMMOBILIERE - Année 2024



⇔ .../...

Document recto à compléter et à transmettre au Service des Eaux pour les communes de LAVAL – CHANGÉ et L'HUISSERIE. Pour les autres communes, merci de consulter ci-dessous le mode de gestion correspondant.

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE en cas de défaut constaté par le service Assainissement du Service des eaux :

Dans le cas où des défauts sont constatés par le Service Assainissement, le propriétaire doit y remédier à ses frais dans un délai maximum de 2 ans. Au terme de ce délai, sans réalisation de travaux et au-delà de la procédure de relance mise en place, le Service Assainissement se réserve le droit d'astreindre le propriétaire au paiement d'une somme équivalente à la redevance assainissement (majoration de 100% vue à l'article L1331-8 du code de la santé Publique). Il revient au propriétaire l'obligation d'informer Laval Agglomération de la réalisation des travaux correctifs afin que soit planifiée la contre-visite des agents du Service Assainissement.

### 4 | MODES DE GESTION POUR LES DEMANDES DE CONTRÔLE ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE (territoire de Laval Agglomération) :

VCII	Demande de contrôle de raccordement Assainissement Collectif				
Villes	Mode de gestion	Numéro de téléphone			
CHANGÉ LAVAL L'HUISSERIE	aggto SERVICE des eaux	Numéro unique Accueil Usagers :  ① 02.43.49.43.11  Adresse mail : controle.assainissement@agglo-laval.fr			
AHUILLÉ ARGENTRÉ BONCHAMP LES LAVAL BOURGON CHALONS DU MAINE ENTRAMMES FORCÉ LA CHAPELLE ANTHENAISE LAUNAY VILLIERS LE BOURGNEUF LA FORÊT LE GENEST SAINT ISLE LOUVERNÉ LOUVIGNÉ MONTIGNÉ LE BRILLANT MONTFLOURS NUILLÉ SUR VICOIN OLIVET PARNÉ SUR ROC PORT BRILLET SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX SAINT JEAN SUR MAYENNE SAINT OUEN DES TOITS SAINT PIERRE LA COUR SOULGÉ SUR OUETTE	<b>Saur</b> France	Demande de contrôles de conformité :  ① 02 44 71 05 50 (8h30-12h) Choix 3 puis Choix 5  Centre Appel Client : ① 02.41.51.47.56 (aux Heures Ouvrées)			
BEAULIEU SUR OUDON LA BRULATTE LA GRAVELLE LOIRON RUILLÉ MONTJEAN SAINT BERTHEVIN	<b>⊘</b> SUe2	Centre Appel Client : ① 09.77.408.408 (aux Heures Ouvrées)			
SAINT CYR LE GRAVELAIS	Syndicat Le Pertre – Saint Cyr (Campagne)	Accueil Public : ① 02.99.96.90.21			
	SYME AL (Bourg)	Centre Appel Client :  ① 02.99.74.50.15			

